

Chapitre 3

Points découlant de notre audit des états financiers de la province

Contenu

| | |
|--|----|
| La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2017..... | 57 |
| Constatations importantes durant l’exercice..... | 58 |
| Annexe I – Objectifs de l’audit..... | 67 |
| Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur..... | 69 |
| Annexe III - Constatations importantes | 70 |

Points découlant de notre audit des états financiers de la province

La province reçoit une opinion d'audit sans réserve en 2017

- 3.1** Le 22 août 2017, la vérificatrice générale a signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.
- 3.2** L'opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux normes comptables pour le secteur public. Nous sommes très heureux d'avoir été en mesure de formuler une opinion sans réserve cette année.
- 3.3** Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux d'audit sur les principaux programmes et activités des ministères et des sociétés de la Couronne. Nous auditons en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevé parmi les ministères. De plus, nous examinons les contrôles internes des principaux systèmes informatisés.

Constatations de l'audit

- 3.4** Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Les constatations qui découlent de notre audit du 31 mars 2017 n'ont pas été suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons l'habitude de faire rapport de ces points aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de répondre. Les constatations et les recommandations importantes qui découlent de notre audit des états financiers consolidés de la province sont présentées dans une lettre au contrôleur provincial. Elles sont aussi résumées dans le rapport destiné au comité d'audit de la province. Nous avons choisi de souligner les plus importantes de nos constatations dans ce chapitre.

3.5 Si certaines de ces constatations n'apparaissent pas dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour les porter à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses de contrôle interne avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d'audit, veuillez consulter l'annexe I.

3.6 Notre audit des états financiers consolidés de la province du 31 mars 2017 a donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations découlant de nos travaux afin de déterminer lesquelles sont importantes. Pour ce faire, nous évaluons :

- l'ampleur de la somme impliquée,
- le risque que la constatation puisse être la cause d'une perte ou d'une erreur importante à l'avenir,
- le nombre de fois où la constatation s'est avérée,
- si la constatation s'est répétée dans plusieurs ministères,
- si la constatation a été signalée au cours d'un exercice antérieur,
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.

Constatations importantes durant l'exercice

3.7 Les faits saillants de nos constatations importantes sont présentés à la pièce 3.1. De façon générale, nous sommes heureux du nombre de recommandations des exercices antérieurs qui ont été mises en œuvre en 2017. Nous espérons que toutes les constatations qui restent seront corrigées avant le cycle d'audit de l'exercice suivant.

Pièce 3.1 – Faits saillants et thèmes récurrents

| Thème | Constatation | Destinataire de la constatation | Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2017 | Préoccupation dans ce domaine déjà soulignée dans le rapport de la VG de 2016 | Préoccupation dans ce domaine déjà soulignée dans le rapport de la VG de 2015 | Numéro de paragraphe |
|---|--|---------------------------------|--|---|---|----------------------|
| Préoccupations d'ordre comptable | Présentation d'information sur les régimes de retraite | BC ¹ | Oui | Oui | Non | 3.44 |
| | Accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés | BDPRH ² | Oui | Non | Non | 3.45 |
| | Achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales | BC ³ | Oui | Oui | Oui | 3.46 |
| | Classement d'Énergie NB comme entreprise publique | BC ¹ | Oui | Non | Non | 3.47 |

Les constatations ombrées indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2016 ou de 2015.

¹Bureau du contrôleur, ministère du Conseil du trésor

²Conseil du trésor - Bureau du dirigeant principal des ressources humaines

³Les constatations n'étaient pas adressées au BC avant 2017

3.8 De façon générale, les réponses des ministères indiquent qu'ils étaient en accord avec nos recommandations et qu'ils ont l'intention de donner suite à nos préoccupations au cours de l'exercice qui vient.

3.9 Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, comme nous le mentionnons plus loin à l'annexe II, l'existence des constatations présentées à la pièce 3.1 augmente le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

Détails des constatations importantes

3.10 Les détails de nos observations et recommandations ainsi que les réponses des ministères aux constatations importantes soulignées dans ce chapitre sont présentés à l'annexe III.

**Commentaires
supplémentaires**

3.11 Au cours de notre audit de 2017 des états financiers consolidés de la province, nous avons constaté des préoccupations d'ordre comptable importantes. Nous avons aussi eu des constatations par rapport aux préoccupations d'ordre comptable dans nos rapports annuels de 2016 et 2015.

**Préoccupations
d'ordre comptable**

3.12 De façon générale, les constatations en matière de comptabilité traitent principalement de l'application appropriée de normes comptables ou d'autres préoccupations d'ordre comptable.

3.13 Le thème de préoccupations d'ordre comptable a été notamment le domaine où nous avons constaté la plus grande mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits d'exercices antérieurs, dont : la présentation des chiffres du budget, la comptabilisation des collectes de fonds par les écoles et la présentation au net des actifs et des passifs.

3.14 Les préoccupations d'ordre comptables des exercices antérieurs persistent dans les domaines de la présentation d'information sur les régimes de retraite et l'achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales (tel que signalé dans notre chapitre traitant des sociétés de la Couronne dans les exercices antérieurs). De même, nous avons eu en 2017 de nouvelles constatations dans des domaines, telles que les accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés et le classement d'Énergie NB comme entreprise publique. Étant donné l'importance de ces constatations, nous espérons qu'elles seront réglées avant le prochain audit.

Constatations relatives aux technologies de l'information

Audit des systèmes et des technologies de l'information de la province

3.15 Dans le but d'établir une opinion sur les états financiers de la province, nous documentons les contrôles et effectuons des tests sur les opérations traitées par les principaux systèmes de technologie de l'information financière. Certains de ces travaux sont effectués de manière cyclique. Nous avons aussi documenté les contrôles liés à l'infrastructure de technologie de l'information de la province dans son ensemble. La pièce 3.2 énumère les systèmes de TI que nous avons examinés l'an dernier.

Pièce 3.2 – Systèmes de TI examinés l'an dernier

| Ministère | Travaux effectués sur les TI |
|--|---|
| Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE) | Système de paie des enseignants |
| Finances | Système de l'impôt foncier (Ptax) |
| Service Nouveau-Brunswick (SNB) (y compris l'ancienne Agence des services internes du Nouveau-Brunswick) | Système de la paie SIRH (SIRH) |
| | Système de saisie des données Oracle (IPM) |
| | Infrastructure des TI |
| | Système d'évaluation foncière (EvAN)*** |
| Bureau du contrôleur (BC) | Systèmes financiers Oracle (Oracle) |
| Développement social (DS) | Système des soins de longue durée (Familles NB) |
| | Système des paiements d'aide sociale (NB Cas) |
| Santé | Système de l'Assurance-maladie |

*** – Nous avons effectué des travaux sur ce système dans le cadre de notre examen spécial des évaluations foncières. Nos constatations sont présentées dans le chapitre 2 du volume III.

Thèmes clés

3.16 Nous ne présentons pas publiquement tous les détails concernant nos travaux quant aux systèmes de TI en raison de la nature spécialisée de plusieurs de nos constatations et, comme nous l'indiquions précédemment dans ce chapitre, en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient présentées. Nous présentons plutôt un résumé de nos constatations, regroupées par thème clé, pour chaque ministère responsable. Ces renseignements figurent dans la pièce 3.3.

Pièce 3.3 - Constatations relatives aux technologies de l'information – Thèmes clés

| Thème | Constatation | Destinataire de la constatation |
|--|--|---|
| Remplacement de systèmes | Système de paie des enseignants | EDPE |
| | Système de la paie SIRH | SNB (SIRH) |
| | Système de saisie de factures Oracle | SNB (IPM) |
| Séparation des tâches | Système de l'impôt foncier | Finances (Ptax) |
| | Accès aux renseignements des fournisseurs | SNB (IPM) |
| | Examen du cumulatif de la paie estivale | EDPE |
| Sécurité des TI | Accès excessifs | BC (Oracle), SNB (IPM) Finances (Ptax) |
| | Désactivation de l'accès | SNB (Infrastructure des TI), SNB (IPM) |
| | Gestion des comptes | SNB (IPM) |
| | Sécurité des données | SNB (IPM) |
| | Surveillance de l'accès des super-utilisateurs | SNB (SIRH) |
| | Gestion de l'accès au réseau | SNB (Infrastructure des TI) |
| Intégrité, exactitude et exhaustivité des données | Qualité des données des congés de maladie | EDPE |
| Non-respect des politiques, des normes et des directives | Examens annuels de dossiers | DS (Familles NB) |
| Autres observations découlant de nos travaux sur les TI | Plans antisinistres et de continuité des activités | SNB (SIRH), BC (Oracle) |

3.17 Nous n'avons connaissance d'aucune perte importante de biens publics ni d'aucune erreur qui aurait découlé des constatations notées à la pièce 3.3. Cependant, nous nous inquiétons de l'éventualité de pertes de biens ou d'erreurs futures. À la lumière des constatations indiquées à la pièce

3.3 à l'égard de la sécurité des TI, nous nous inquiétons aussi des atteintes potentielles à la confidentialité des renseignements et à la vie privée dans l'éventualité où aucun correctif ne serait apporté aux constatations.

3.18 Cette année encore, le nombre de systèmes de TI ayant besoin d'être remplacés ou modernisés nous intéresse particulièrement. L'échéancier de remplacement de ces vieux systèmes demeure une source d'inquiétude. Nous comprenons que ces trois systèmes obsolètes seront remplacés par un nouveau système pangouvernemental qui englobera l'approvisionnement et la chaîne logistique, les ressources humaines, les ressources financières et la gestion des relations avec les clients. Nous allons continuer de surveiller et de faire rapport sur l'évolution de la mise en œuvre du système dans les rapports à venir.

3.19 Il y a lieu de souligner que notre travail visait principalement à établir l'incidence sur l'audit des états financiers. Les risques découlant de questions reliées aux activités ou à la protection de la confidentialité et de la vie privée sont indiqués lorsqu'ils sont observés, mais ils ne constituent pas le point central de nos travaux.

Remplacement de systèmes

3.20 Comme nous l'indiquions plus haut, cette année, nous avons repéré trois systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Comme nous l'avons relevé au cours de l'année précédente, le système de paie des enseignants d'EDPE est encore à risque de défaillance, le système de paie SIRH de SNB cessera de bénéficier de tout soutien après 2017 et le système IPM (utilisé pour la saisie des factures de fournisseurs à des fins de paiement) n'est plus entièrement soutenu par le fournisseur. Nous avons cependant remarqué que SNB a élaboré des procédures de rechange pour le traitement des paiements advenant une défaillance du système IPM.

3.21 Comme nous l'indiquions au paragraphe 3.18, ces trois systèmes seront remplacés par un nouveau système pangouvernemental dont l'approvisionnement relève conjointement de SNB et du Conseil du Trésor. Le projet est actuellement à mi-parcours du processus d'approvisionnement. Une demande de proposition a été publiée en septembre et l'équipe chargée du projet évalue actuellement les soumissions reçues.

3.22 Comme nous l'avons déjà mentionné, il est essentiel de remplacer ces systèmes obsolètes. En ce qui concerne le

ystème de paie des enseignants, nous avons noté que les mesures de sécurité qui s'y rattachent étaient très faibles, qu'un seul entrepreneur en assure, sans remplaçant, le soutien technique et que le système est exploité sur du vieux matériel informatique obsolète. Le système a plus de 20 ans et est à risque de défaillance. Cette année, nous avons recommandé qu'EDPE procède à la mise à jour de ses évaluations des risques pour ce système et, plus particulièrement, qu'il élabore des procédures de surveillance visant à prévenir et à détecter les fraudes dans le système de paie.

- Séparation des tâches** **3.23** Cette année, nous avons relevé trois constatations à l'égard de la séparation des tâches. Le maintien d'une séparation des tâches appropriée contribue à réduire le risque de fraude ou d'erreur à l'égard des processus financiers et se révèle essentiel à un environnement de contrôle solide. Bien que nos trois constatations soient de nature différente, elles se soldent tout de même par des risques pour l'organisation (Finances, SNB, EDPE).
- 3.24** Nous avons constaté :
- qu'il était possible d'enregistrer ou de modifier des renseignements bancaires sans approbation ni vérification de la part d'une autre personne;
 - que l'accès au système permettait aux utilisateurs de sélectionner des éléments à radier et d'approuver ces radiations;
 - que les rôles et les responsabilités établissant la séparation des tâches pour un système demeurent à vérifier et à approuver;
 - que les renseignements requis en vue de la préparation d'estimations financières n'étaient pas vérifiés par une deuxième personne.
- Sécurité des TI – accès excessifs** **3.25** Nous avons constaté deux situations d'accès excessifs à des systèmes.
- Dans le cas de deux systèmes, nous avons constaté que l'accès à des fichiers sensibles, notamment des fichiers de paiement, des images et des pistes d'audit n'était pas limité aux personnes qui en avaient besoin. Les fichiers étaient conservés dans un emplacement partagé du réseau, faisant ainsi augmenter les risques de manipulation de données ou de divulgation de renseignements potentiellement confidentiels.
 - Dans le cas d'un autre système, nous avons observé des

progrès à l'égard de la surveillance de l'accès de la part de l'équipe de développement et de soutien en matière de TI. Des procédures supplémentaires s'imposent, toutefois, pour réduire le risque d'opérations inappropriées et non autorisées et de modifications du système.

***Sécurité des TI –
Désactivation de
l'accès***

3.26 Nous avons relevé des constatations dans deux de nos audits de SNB en lien avec la désactivation de l'accès aux systèmes. Nous avons repéré des cas où l'accès des utilisateurs n'était pas désactivé en temps opportun, des situations où les comptes de base de données n'étaient pas désactivés une fois que l'accès n'était plus requis et des employés ayant accès à des systèmes alors qu'un tel accès n'était plus nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

3.27 La désactivation des comptes d'utilisateurs en temps opportun et une vérification annuelle de l'affectation des accès des utilisateurs réduisent les risques d'opérations non autorisées de la part d'anciens employés ou d'employés actuels, de perte ou de corruption de données, ainsi que de divulgation de renseignements confidentiels de l'organisation.

***Sécurité des TI –
Gestion des comptes***

3.28 Dans le cadre de notre audit de SNB (IPM), nous avons observé que les mots de passe de deux comptes de bases de données partagés entre deux personnes n'avaient pas été modifiés depuis 2010. En ne modifiant pas les mots de passe régulièrement, on s'expose à une augmentation du risque de fraude ou d'erreur découlant de l'accès non autorisé aux données. Le partage des comptes du système a des conséquences sur l'imputabilité, puisqu'il devient alors difficile de déterminer qui est responsable des modifications d'un système.

***Sécurité des TI –
Surveillance de l'accès
des super-utilisateurs***

3.29 Notre audit du SIRH de SNB a révélé un problème à l'égard de l'approbation et de la surveillance des comptes de super-utilisateurs. Les comptes de super-utilisateurs sont dotés d'un puissant accès au système et requièrent des contrôles de surveillance appropriés pour réduire les risques de changements non autorisés ou de mise à jour du système et des données.

***Intégrité, exactitude et
exhaustivité des
données***

3.30 Notre audit d'EDPE a révélé une constatation à l'égard de l'intégrité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des données. La constatation est liée à la qualité des données de congés de maladie des enseignants. Nous avons repéré des erreurs dans les renseignements fournis aux actuaux aux

fins de l'estimation du passif au titre des congés de maladie de la province. La transmission de renseignements inexacts aux actuaires compromet la précision de l'estimation et se répercute ultimement sur les résultats financiers de la province.

Non-respect des politiques, des normes et des directives

3.31 Nos travaux reliés à DS (Familles NB) ont révélé trois situations, sur 15 éléments évalués, dans lesquelles les examens annuels de dossier n'étaient pas à jour selon les exigences des directives ministérielles. Les examens de dossier réguliers et les contacts avec les clients contribuent à réduire les risques d'inadéquation du niveau de soin prodigué aux clients pour bien répondre à leurs besoins.

Autres observations – Plans antisinistres et de continuité des activités

3.32 Deux audits ont révélé des problèmes à l'égard des plans antisinistres et de continuité des activités. Dans l'un de ces cas, le plan était périmé et dans l'autre cas, le plan n'avait fait l'objet d'aucun essai depuis plus de trois ans. Le fait d'avoir un plan antisinistres dûment documenté et éprouvé contribue à faire en sorte que les systèmes puissent être récupérés advenant un sinistre.

Annexe I – Objectifs de l’audit

3.33 Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions qui ne sont pas signalées.

3.34 Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d’obtenir une assurance absolue – nos auditeurs ne peuvent pas examiner chaque transaction.

3.35 En appliquant des procédures d’audit qui permettent de tester l’exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d’assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d’audit comme retracer les documents justificatifs d’échantillons d’opérations, tester l’efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d’exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.

3.36 Étant donné que les objectifs de tels travaux d’audit sont limités, il est possible qu’ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d’examens plus exhaustifs ou d’examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des faiblesses ou des domaines d’intérêt que nous pourrions choisir d’approfondir au cours de travaux d’audit futurs.

Responsabilités relatives au processus d’audit

3.37 Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers consolidés de la province. La déclaration de responsabilité au début du volume 1 des Comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l’information n’est pas connue ou déterminable au moment d’achever les états. Voici des exemples de domaines pour lesquels la direction a fait des estimations dans les états financiers : provision pour pertes sur prêts et créances,

éventualités, avantages sociaux futurs, passifs environnementaux, nouvelles cotisations des recettes fiscales d'exercices antérieurs, taux d'amortissement des immobilisations corporelles et calendrier des travaux de réhabilitation de routes effectués en vertu de contrats de partenariat public privé (qui peuvent ne pas refléter le moment où les travaux ont été réellement achevés par les entrepreneurs et peuvent influencer sur le classement des versements à titre de charges payées d'avance, charges à payer ou immobilisations corporelles).

3.38 Notre bureau est chargé de l'audit des états financiers de la province. Un audit fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers de la province sont exempts d'anomalies significatives. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.

Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur

3.39 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l’Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

3.40 Au cours de nos travaux, nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

| | |
|---|-----------|
| Ministère du Développement de l’énergie et des ressources | 6 950 \$ |
| Matériel manquant dans diverses régions | |
| Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance | 3 883 \$ |
| Matériel manquant | |
| Ministère des Transports et de l’Infrastructure | 16 154 \$ |
| Matériel manquant | |
| Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture | 3 500 \$ |
| Matériel manquant | |
| Ministère de la Justice et de la Sécurité publique | 3 054 \$ |
| Espèces et matériel manquants | |
| Ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux | 140 \$ |
| Matériel manquant | |
| Ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail | 125 \$ |
| Espèces manquantes | |

3.41 Les incidents d’introduction par effraction, les incendies et le vandalisme ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre bureau.

3.42 La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d’inventaire négatifs).

3.43 En 2017, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 33 806 \$ contre 259 700 \$ en 2016.

Annexe III – Constatations importantes

| 3.44 | Présentation d'information sur les régimes de retraite | |
|---|--|--|
| <p>Nous avons de nouveau observé que de l'information détaillée sur les régimes de retraite s'élevant à 13 milliards de dollars n'était pas fournie régime par régime dans les états financiers de la province. C'était la pratique dans le passé d'inclure cette information dans les notes afférentes aux états financiers de la province jusqu'en 2014 même si les normes comptables canadiennes pour le secteur public ne l'exigeaient pas. Nous sommes d'avis que l'information sur les régimes de retraite, ainsi que celle sur les allocations de retraite, devraient être incluses chaque exercice régime par régime afin de donner plus d'information détaillée et transparente aux lecteurs des états financiers de la province. Nous soulignons qu'à la réunion du Comité d'audit du 17 août 2017, le Bureau du contrôleur a accepté de fournir cette information l'an prochain.</p> | | |
| Recommandation | | Commentaires de la direction |
| <p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur présente dans les états financiers de l'information sur les régimes et les allocations de retraite, régime par régime.</p> | | <p><i>À l'avenir, le Bureau du contrôleur s'engage à communiquer les renseignements relatifs aux indemnités de pension et de retraite en fonction de chaque régime dans les états financiers consolidés.</i></p> |
| <p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018</i></p> | | |

| 3.45 | Accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés | |
|--|--|--|
| <p>Nous avons constaté que le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) du Conseil du Trésor n'avait pas signé les accords sur le niveau de service avec Vestcor (l'administrateur du régime pour les programmes d'avantages sociaux de la province) pour les services d'administration quotidienne pour certains programmes d'avantages sociaux régis par la province. Sans des accords signés avec Vestcor, la province est exposée au risque qu'elle puisse ne pas être d'accord avec les frais ou les services rendus.</p> | | |
| Recommandation | Commentaires de la direction | |
| <p>Nous recommandons que le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Conseil du Trésor signe les accords sur le niveau de service avec Vestcor pour l'administration des régimes d'avantages sociaux de la province.</p> | <p><i>Les comités directeurs des programmes d'avantages sociaux des employés et des régimes de retraite comptent parmi leurs membres des représentants du Conseil du Trésor. Les comités directeurs sont chargés de l'établissement du budget des régimes, de la surveillance et du contrôle des coûts d'administration, de la mise en œuvre d'indicateurs de rendement clés, des normes de service et de la gestion des risques relatifs aux régimes.</i></p> <p><i>Le Conseil du Trésor travaille actuellement sur deux ententes de service; l'une pour l'administration des avantages sociaux des employés, et l'autre pour l'administration des régimes de retraite parrainés par le gouvernement.</i></p> | |
| <p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</i></p> | | |

| | | |
|--|---|--|
| 3.46 | Achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales | |
| <p>La consolidation est un processus qui regroupe tous les états financiers des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales (« composantes ») dans les états financiers du périmètre comptable du gouvernement (PCG). En tant qu'auditeurs du PCG, nous sommes tenus d'évaluer le travail des auditeurs des entités externes afin d'appuyer nos travaux d'audit.</p> <p>Dans le cadre de notre sélection des auditeurs de composantes à faire l'objet d'un examen pour l'audit de 2017, nous avons remarqué trois cas où les audits n'étaient pas commencés ou achevés à la fin de juillet, soit la fin de notre travail sur place. Nous avons aussi constaté que, pour les autres auditeurs de composantes choisis, nous avons seulement en mesure d'examiner les dossiers d'audit vers la fin de notre travail sur place.</p> <p>Pour répondre aux exigences en matière d'audit, nous avons effectué d'autres procédures en auditant les soldes et les opérations importants et modifié notre propre calendrier afin de respecter les échéanciers de l'audit convenus avec le Bureau du contrôleur. Il est primordial que nous examinions les dossiers des auditeurs de composantes dans des délais plus brefs dans les exercices futurs afin de respecter les échéanciers.</p> | | |
| Recommandation | | Commentaires de la direction |
| <p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur communique des délais rigoureux d'achèvement des audits aux sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales à l'avance de notre audit du prochain exercice.</p> | | <p><i>Le Bureau du contrôleur communiquera les délais nécessaires à la réalisation des vérifications aux sociétés d'État ainsi qu'aux organismes gouvernementaux avant la vérification du prochain exercice.</i></p> |
| <p>Date cible de la mise en œuvre : Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</p> | | |

| 3.47 | Classement d'Énergie NB comme entreprise publique | |
|---|--|--|
| <p>Énergie NB est classée comme une entreprise publique dans le périmètre comptable du gouvernement (PCG). Ce classement exige que la province comptabilise son placement dans Énergie NB en ayant recours à la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation – une méthode qui ne combine pas tous les soldes dans le PCG. Pour continuer ce classement, Énergie NB doit satisfaire à certains critères de comptabilité, dont la capacité d'autofinancer ses activités sans l'aide de la province.</p> <p>Ces dernières années, la capacité d'Énergie NB à autofinancer ses activités a été remise en question, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe un actif réglementaire reporté de 1 milliard de dollars pour la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, qui est appuyé par un modèle de prédiction de vraisemblance (qui ne s'est pas pleinement réalisé comme prévu); • Tandis que la dette diminue, le bénéfice net (2017 – 27 M\$, 2016 – 12 M\$) continue d'être nominal pour une entité avec un endettement important (2017 – 4,9 milliards de dollars, 2016 – 4,2 milliards de dollars); • Des dépenses importantes sont prévues à l'avenir pour la reconstruction du barrage de Mactaquac, ce qui imposera un fardeau sur ses liquidités. <p>Au cours de notre audit, nous avons effectué une évaluation pour confirmer que l'entité continue de satisfaire aux critères de comptabilité et puisse ainsi continuer d'être classée comme entreprise publique. Cependant, c'est le Bureau du contrôleur qui devrait préparer cette évaluation chaque année, en collaboration avec Énergie NB.</p> | | |
| <p>Recommandation</p> <p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur effectue chaque année une évaluation comptable du classement d'Énergie NB comme entreprise publique. Cette évaluation devrait être conservée à des fins d'audit et être disponible à l'avance de l'audit du prochain exercice. Chaque année, l'analyse devrait inclure une discussion des critères de comptabilité et des calculs actualisés du modèle de vraisemblance pour s'assurer que l'actif réglementaire reporté demeure recouvrable.</p> | <p>Commentaires de la direction</p> <p><i>Le Bureau du contrôleur réalisera l'évaluation de la comptabilité en suivant la recommandation.</i></p> | |
| <p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</i></p> | | |